Deuxième Cour de Police Correctionnelle —Geo Bradshaw, Mary Eugène, Th re a Taylor, Ophelia Washington, bataille et bris de paix; $2 50 d'amende ou 12 jours de prison.

Mis sous caution :

Jean M. Artigue, Louis Moré, O. Bourg, vente de lait falsifié; Willie Granger, allures suspectes; Blanche Ivy, Ossine Bell, Alice Lewis, Maude McDowell, bris de paix.

Jos. C Ebrenz - détournement, envoyé devant la cour criminelle sous $1000 de caution.

Autre cas d'insolation.

A six heures, hier soir, Peter Nelson, qui est attaché à l'équipage du Natchez, a été frappé d'insolation au pied de la rue Poydras. L'ambulance a été mandée, mais Nelson a refusé de se faire transporter à l'hôpital.

Insolation.

Hier matin, à 7 h. 30, Joseph Filâlin, couleur, âgé de 57 ans, a été victime de la chaleur. Il était assis sur sa galerie, rue Quatrième, 2311 ; tout-à-coup, il a éprouvé un malaise causé par la chaleur. Un instant plus tard, il expirait, avant l'arrivée des étudiants.

L'excursion des Orphelins.

L'excursion des orphelins a eu lieu, hier matin, comme nous l'avions annoncé.

Chaque asile, chaque orphelinat a été accueilli à bord du "Natchez" par le comité de réception, aux sons joyeux de la musique de la bande militaire du Professeur Wunch. Le bateau avait été brillamment décoré pour la circonstance et, dès l'arrivée des orphelins, les rafraichissements ne leur ont pas manqué.

Après avoir remonté le fleuve jusqu'aux docks Stuyvesant, l'excursion l'a redescendu jusqu'aux terrains Du congé. Tous les navires amarrés le long de nos quais s'étaient pavoisés pour la circonstance, et le bruit de leurs sifflets a rappelé au instant l'arrivée du roi du carnaval.

La bande de musique a joué pendant toute la traversée des airs patriotiques.

Tout avait été préparé avec soin sur les terrains Ducongé, et c'est sous de frais ombrages que les orphelins ont pu prendre le splendide repas qui les y attendait. Les comités s'étaient mis en grands frais; les rafraichissements abondaient: limonades, crêmes à la glace, sandwiches, gâteaux, pâtisseries de toute sorte, tout y était à profusion, sans oublier les douceurs, sucreries, jouets, souvenirs, drapeaux, pour les enfants il y avait une foule de jeux et d'exercices gymnastiques.

La journée s'est passée bien vite au milieu de toutes ces distractions, et c'est avec avec regret qu'il a fallu, à 5 heures, reprendre le chemin de la ville. Impossible, d'ailleurs, d'être plus favorisé par le temps. Tout semblait concourir à doubler les plaisirs de cette journée.

Nous donnons ici la liste des asiles et orphelinats qui ont pris part à cette fête :

	Enfants
Jewish Orphan Home	95
Asile des Orpheline St-Alphonse	99
Finck Home	26
Protestant Orphan Asylum	74
Protestant Orphan, allemand	90
Asile Poydras	110
Female Orphan Asylum de la N.-O	166
Asile des Orpheline St-Joseph (allemand)	72
En tout	856

Quelques asiles n'ont pu assister à la fête, soit pour cause de maladie, soit parce qu'ils n'étaient pas préparés à une sortie.

A chaque asile il a été distribué deux prix, des pièces d'argenterie et des boutons. Tout a été mis en loterie.

Le débarquement s'est effectué dans le plus grand ordre, au son du "Home, Sweet Home."

Il est question d'une seconde fête du même genre qui doit avoir lieu au Parc de Ville, dans un mois ou deux.

Nous ne pouvons que remercier chaleureusement les officiers et le capitaine du vapeur Natchez qui ont fait preuve d'une complaisance et d'une générosité au-dessus de tout éloge.

Morsures

Joseph Collard, un homme de couleur, en passant, ces jours derniers, à l'angle des rues Newton et Verret, à Algar, a été mordu à la jambe par un chien. Transporté chez lui, rue Belleville, 841, Collard a reçu les soins du docteur Lowe. Hiersoir, ce dernier a prévenu la police que l'état de Collard inspirait de vives inquiétudes.

Le chien, qui a été tué depuis, avait déjà mordu aux autres personnes: Etienne Baptiste, Monroe Smith, Elw Carter, Ernest Tarlton, John Henderson.

L'Argument d'Ayer.

S'il y a quelque raison pourquoi vous feriez usage d'une Salsepareille quelconque, il y a toutes les raisons du monde pour que vous preniez celle d'Ayer. Quand vous prenez de la Salsepareille, c'est pour guérir une maladie. Or vous voulez être guéri aussi vite et à aussi bon marché que possible. Voilà pourquoi vous devez choisir la Salsepareille d'Ayer; elle guérit vite et à bon marché et de plus, elle guérit pour toujours. Bien des gens nous écrivent: "Je préfère de beaucoup avoir une bouteille de Salsepareille d'Ayer que trois de n'importe quelle autre espèce." Un droguiste écrit que "Une bouteille de Salsepareille d'Ayer donne de meilleurs résultats que Six de toute autre espèce." Si une bouteille de Salsepareille d'Ayer accomplit l'œuvre de trois, elle doit avoir la force de trois au prix d'une. Voilà la chose en deux mots. On a donc toutes les raisons du monde de faire usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Une visite de bienséance.

La *Créole*, le paquetot à bord duquel l'archevêque Janssens est mort, quitte la Nouvelle Orléans ce matin en destination de New York.

Hier matin, l'évêque Heslin et les RR. Mignot, Thébault et Girault sont allés présenter leurs hommages au capitaine Gager; ils désiraient le remercier des prévenances dont il avait entouré les derniers moments de l'archevêque et les bontés qu'il avait eues à la mort du prélat.

Le Père Thebault ne s'est pas contenté de témoigner sa reconnaissance par des paroles, il a prié le capitaine d'accepter un superbe portrait encadré de l'archevêque, avec cette inscription: "offert au Comodore Gager de la *Créole*, avec mes meilleurs sentiments de gratitude pour sa réelle bienveillance envers feu Mgr Janssens et son chancelier J. A. Thebault."

Le capitaine a paru vivement ému de cet excellent procédé et l'accueil qu'il a fait aux quatre ecclésiastiques a été des plus sympathiques. Il avait fait pavoiser son navire.

La Glace.

Nous traversons dans le moment, ce que nous appellerons une période chaude.

Depuis 1871, nous disent les uns, depuis bien avant, nous disent les autres, la chaleur n'a pas été aussi intense.

Ce qui a rendu cette température élevée plus cruelle encore, c'est la rareté de la glace; nombre de fabriques de la ville ayant fermé leurs portes.

Aujourd'hui la production de la glace est plus considérable que ces jours derniers; le prix en sera donc moins élevé.

La compagnie dite: "City Ice Delivery Co. Ltd," rue St Charles, 227, est la seule qui n'ait jamais cessé de pourvoir aux besoins de sa clientèle; et jamais elle n'a débité sa glace plus cher. Mais elle s'est vu forcée, pour remplir les commandes de ses clients de refuser de vendre de la glace à tout venant.

Un nom omis.

Un journal de notre ville donne, en réponse à une question d'un de ses abonés, les noms des personnes enterrées dans la Crypte de la Cathédrale St Louis. Il omet celui du Révérend Marie Guillaume Le Mercier du Quesnay, Ex-vicaire Apostolique de la Jamaïque, Premier chanoine du chapitre, et Curé de la Cathédrale St Louis, à la Nouvelle Orléans, décédé le 21 octobre 1858.

Les restes de tous les anciens curés de la Cathédrale ont été transférés, en 1851 au cimetière St Louis No 1.

M. l'abbé du Quesnay a laissé parmi nous un souvenir excellent. C'était un saint homme qu'il suffisait de connaître pour aimer, vénérer. Ses restes sont donc à la Cathédrale.

L'hôtel des nains.

Il existe de par le monde un hôtel où tout le service est fait par des nains. Bien plus, cet hôtel appartient à deux nains, M. et Mme Dot, qui, ayant de devenir propriétaires, se sont montrés dans la plupart des cirques et fêtes foraines en Amérique. C'est à White-Plains, dans l'Etat de New York, que se trouve ce curieux domaine des nains. Le patron de l'hôtel, qui est âgé de trente-deux ans, ne mesure que 77 centimètres de hauteur exactement. Sa femme, à peu près du même âge, est à peine un peu plus grande que lui; elle est, paraît-il, jolie comme une poupée. Ce ménage de nains a une fille, un bébé microscopique, actuellement âgée de trois ans et très bien constituée.... mais elle n'a que 0,40 centimètres de hauteur.

Tous les domestiques, hommes et femmes, cuisiniers, maître d'hôtel, etc., etc., n'ont pas plus d'un mètre de taille.

Gourdain devant le Juge Bezou.

Louis A. Gourdain devra comparaître, ce matin, devant le juge Bezou, sous l'accusation de bris de paix.

L'accusé hier a soumis au commis de cour la liste suivante des témoins qu'il fait appeler pour sa défense:

MM. Thos. G. Rapier, du Picayune; Page M. Baker, du Times-Democrat; J. Pinckney Smith, du States; D. C. O'Malley et D. R. DeCastro, du Item; le chef Gaster et les agents de police Murray et Smith.

Accident.

Geo Washington, un vieux nègre de 60 ans, a été victime, hier soir, d'un accident qui a failli lui coûter la vie. Il se trouvait dans une embarcation, quand un chaland dans lequel des orphelins qui faisaient une excursion, s'est heurté contre son embarcation. Washington a été jeté au fleuve, mais a été sauvé par son compagnon Tony Jackson, qui l'a attrapé au moment où il allait disparaître sous l'eau pour la seconde fois.

La nouvelle de la mort de l'Archevêque Janssens à Tilbourg.

Le Rév P. Alphonse Janssens, curé de l'église de Ste Rose de Lima, nous communique la lettre suivante reçue hier, de Tilbourg, ville natale de l'archevêque qui vient de mourir.

"La nouvelle de la mort de l'archevêque Janssens, que nous avons apprise le samedi, 12 de ce mois, était inattendue et a mis en deuil la communauté entière de Tilbourg.

L'archevêque Janssens était le fils le plus noble de notre ville; il en était la fierté.

Nous suivions avec un vif intérêt le zélé missionnaire que nous avions envoyé en lui dans la Virginie; et quand l'église l'éleva à l'épiscopat et l'envoya dans le Sud ensoleillé, à Natchez, notre fierté fut bien grande.

Tilbourg exprima à son fils l'admiration qu'il lui inspirait quand à son retour dans sa ville natale, après qu'il fut nommé évêque, elle lui fit une réception enthousiaste. Quand de nouveaux honneurs lui échûrent, Tilbourg s'en réjouit; elle les considéra comme de nouveaux joyaux venant s'ajouter à sa couronne.

Ses anciens concitoyens le recevaient toujours avec un nouveau bonheur quand entre temps il venait revoir le clocher; ils le considéraient comme le plus honoré des leurs. Ils s'apprêtaient déjà à lui faire un brillant accueil quand la nouvelle de sa mort leur est arrivée avec la soudaineté d'un coup de foudre.

Un des amis de monseigneur Janssens et un de ses suffragants, Mgr Meerschaert, vicaire apostolique du Territoire Indien, se proposait de passer avec lui une semaine à Tilbourg. Dès que la nouvelle de son trépas lui fut télégraphiée de la Nouvelle Orléans, Mgr Meerschaert s'empressa d'aller apporter à la famille du défunt ses compliments de condoléance.

Il célébra une messe de requiem le mercredi suivant, jour des funérailles de son ami à la Nouvelle-Orléans: et à cette messe les assistants furent nombreux. L'église était tendue de noir, et plusieurs chœurs se sont fait entendre dans la circonstance.

Un clergé nombreux et la famille du défunt assistaient à la messe où on a remercié le ciel d'avoir envoyé à Tilbourg un ami du défunt comme pour officier à cette solennelle cérémonie.

Le doyen des prêtres de la localité est monté en chaire et a prononcé l'oraison funèbre de l'archevêque dont la vie fut si belle, dont la mort cause tant de regrets.

L'orateur a rappelé la parole du prophète: La couronne est tombée de son front, et notre âme s'en est attristée.

La vie bien remplie de ce saint homme n'a pas seulement honoré un prélature, mais a trouvé l'église en Amérique et à Tilbourg.

Après la messe, l'évêque et le clergé de Tilbourg ont entouré le catafalque et l'absoute a été donnée.

X.

Portrait de Mgr. l'archevêque Janssens par M. Chateaux.

Un heureux hasard nous a mis, hier, en présence d'une toile de grande dimension qui est appelée à exciter vivement la curiosité des amateurs et des catholiques de la Nouvelle Orléans, non seulement parce qu'elle représente les traits du très aimé et très-regretté archevêque Janssens, mais aussi à cause de l'auteur qui n'en est évidemment pas à son coup d'essai, car il manie très habilement la brosse et c'est incontestablement un coloriste.

Le prélat, grandeur au moins naturelle, est assis, revêtu de ses ornements pontificaux, recouverts de la mosette d'hermine des grandes cérémonies. Les traits sont empreints de ce sourire doux, à la fois méditatif et bienveillant, qui donnait tant de charme à sa physionomie. La grande robe à traîne, le surplis broché, et les deux mosettes de soie et d'hermine sont d'un excellent coloris et font honneur à l'artiste, M. Châteaux, qui est peu connu parmi nous et qui mérite de l'être. On voit qu'il a été à bonne école et qu'il a fréquenté les grands ateliers. Il est venu à la Nouvelle-Orléans, l'automne dernier; il était attaché à la troupe de M. Charley, en qualité de peintre décorateur.

Il y a de lui, à l'Opéra, des décors qui ont fait sensation, durant la dernière saison théâtrale.

M. Château a exposé, à Paris; certaines toiles de lui ont obtenu un véritable succès.

La fête du 14 Juillet.

Nous avons reçu hier la visite de M. U. Marinoni, Jr., du comité chargé de la composition du programme des amusements de la fête du 14 Juillet. M. Marinoni est un travailleur zélé, infatigable; il nous dit que tout marche à la satisfaction générale et que sous peu, le programme sera livré à la publicité.

Maude McDowell arrêtée.

Le détective Richard Kerwin a réussi, hier soir, à mettre en état d'arrestation la femme Maude McDowell.

Elle devait témoigner devant la cour du juge Bezou contre son compagnon le notoire Wm Wilson, mais la police ayant appris qu'elle avait disparu, un mandat d'arrêt avait été lancé contre elle.

CONSEIL MUNICIPAL.

Les membres du conseil se sont réunis hier soir sous la présidence de Mr. Brittin. Vingt-six membres étaient présents.

Message.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, le 20 avril 1897.

Aux membres du Conseil:

Les affaires suivantes sont soumises à votre considération et à votre approbation:

1 Rapport du trésorier montrant la balance en caisse pour la semaine finissant le 28 juin 1897.

2. Communication du commissaire des édifices publics montrant le nombre des prisonniers envoyés quotidiennement au travail du 22 au 28 juin.

3. Communication du même fonctionnaire comprenant un compte de la Algiers Water Works and Electric Company pour le mois de juin.

4. Communication du même fonctionnaire comprenant un compte de M. F. S. Walshes pour fourniture de charbon.

Respectueusement,

BRITTIN, Président.

La démission de M. Adams, sous-recorder de la première cour de police correctionnelle est acceptée.

Après la lecture des rapports des fonctionnaires et des comités le Conseil adopte les mesures suivantes:

Ordonnance enjoignant au contrôleur de demander des soumissions pour la fourniture de viande de bœuf à la prison de paroisse.

L'ordonnance enjoignant au commissaire des édifices publics de faire paver en asphalte les intersections de la rue Baronne avec les rues Julia, Girod et Poydras est votée par 16 voix contre 8.

Ordonnance annulant les assessements de H. Andy, A. Baldwin et cie, P. Eller, P. Mulien, et réduisant les assessements de Mme Taylor, J. R Hopkins et cie, et D. Lamotta.

Ordonnance réduisant l'assessement de A. J. Zang et annulant les assessements de Jas. Calderone et Geo. F. Bowers.

Ordonnance enjoignant au contrôleur de faire rembourser à B. W. Bowling le montant payé par erreur pour des taxes.

Amendement à l'ordonnance relative au budget des dépenses de 1897.

Amendements aux ordonnances numéros 12645, 12647 et 12881 relatives au pavage de la rue St Philippe.

Ordonnance financière commençant la Herizog Manufacturing Co pour la construction d'un pont en fer sur le Navigation Canal.

Ordonnance transférant les économies provenant des salaires non touchés par les conseillers municipaux, jusqu'à concurrence de $80, pour les réparations nécessaires aux éventails électriques de la salle de réunion du conseil.

Permission à S. L. Théard d'ouvrir un débit de liqueurs au numéro 1763 de la Route de Gentilly.

L'ordonnance allouant un crédit de $5000 pour les réparations nécessaires à la cour suprême de la Louisiane est discutée.

M. Dreyfous demande qu'il ne soit plus dépensé d'argent pour "les vieilles bâtisses du bas de la ville".

Il dit que la bâtisse additionnelle n'est pas entièrement à l'épreuve du feu, parce le budget de la ville ne permettait pas de faire face à cette dépense.

M. Dreyfous ajoute qu'il s'oppose à toute nouvelle dépense.

M. Claiborne répond à l'épithète de "vieille bâtisse délabrée" appliquée à la bâtisse pour laquelle on demande un crédit.

Il dit qu'il est du devoir des autorités municipales de maintenir ces bâtisses en bon état, attendu qu'il est certain qu'on ne pourra construire un nouveau palais de justice d'ici nombre d'années. D'un autre côté, ces bâtisses constituent un ornement pour notre ville et font l'admiration de tous les visiteurs.

Cette ordonnance est finalement adoptée par 26 voix contre 1

Aux affaires nouvelle Mr Sherrouse propose de fixer les dates de réunion du conseil aux premiers et derniers mardis de chaque mois pendant les mois de juillet, août et septembre.

M. Claiborne propose trois réunions par mois, jusqu'à ce que le conseil en décide autrement. Le conseil adopte l'amendement de M. Claiborne.

Donc, à partir d'aujourd'hui, les séances du conseil auront lieu trois fois par mois, les premiers, deuxièmes et derniers lundis, jusqu'à nouvel ordre.

Après discussion l'élection du successeur du sous-recorder Adams est renvoyée à la prochaine réunion par 15 voix contre 10.

$25 d'amende ou 30 jours de prison.

Félix George, couleur, a comparu, hier matin, devant le juge Finnegan qui l'a condamné à une amende de $25 ou 30 jours de prison.

L'avant dernière nuit, M. Jas Lynch qui demeure à l'angle des rues Brainard et Jackson, a été réveillé par le bruit que faisait George qui essayait de pénétrer dans la maison. M. Lynch s'est levé et a saisi le noir, au moment où il allait escalader une fenêtre.

AFFAIRE GALLOT.

Fin des témoignages.

PAS DE PLAIDOIRIES.

MERCURIALE DU JUGE.

Verdict: Gallot reconnu coupable sur tous les chefs d'accusation.

A l'ouverture de la séance, hier matin, l'avocat de district Gurley a, à la surprise de plus d'un auditeur, retiré tout le témoignage de M. Olivier relatif aux comptes de M. Hippolyte Gally, dont il représentait la succession. "On fait quelque objection à ce témoignage qui, d'ailleurs, n'est pas de grande importance au procès, et ne peut guère exercer d'influence sur le verdict du jury, nous le retirons."

Monsieur Crozat, payeur de la Banque de l'Union, est appelé. Il vérifie les bulletins de dépôt, ainsi que les listes sur lesquelles ont déjà déposé, hier, les receveurs des Banques de la Louisiane et de la Nouvelle Orléans. Ces montants, comme on peut se le rappeler, s'élevaient à la somme de $20,700.

M. Crozat passe maintenant à la vérification d'autres paiements faits par la Banque de l'Union et qui ne sont pas compris dans l'acte d'accusation.

Ces versements faits par la banque de l'Union aux deux banques désignées plus haut, pour le compte de la Photo Co, par l'intermédiaire de Gallot, s'élèvent à la somme de $179,000—ce qui élève le total des transactions et des défalcations à près de $200,000.

Les listes et feuilles présentées à M. Crozat sont nombreuses; il lui faut beaucoup de temps pour les vérifier. Cet examen dure plus d'une heure.

M. A. Labarthe, caissier de la banque de l'Union appelé ensuite, a peu de renseignements nouveaux à donner. Il reste peu de temps sur le banc des témoins. La parole est donnée à M. Beckwith pour interroger le témoin. M. Beckwith n'insiste pas. M. Gurley déclare alors que la poursuite n'a plus rien à dire.

Ainsi la défense n'avait pas de témoignages à donner. On s'attendait au moins à une longue plaidoirie de M. Beckwith; il se borne à lire un document dont nous donnons ici une analyse aussi correcte que possible. Le gouvernement a fait entendre bien des témoignages, dit il, ils retombent tous sur la tête de Colomb. Ils ne prouvent rien contre son client Gallot. Le jury n'en devrait tenir aucun compte.

Que peut avoir prouvé le gouvernement dans ce long procès? La culpabilité de Colomb, qui est mort, et ne peut plus être jugé. Comment peut-on traîner devant les tribunaux, un accusé qui n'a joué dans toute l'affaire, qu'un rôle accessoire, quand le principal accusé échappe à la justice?

La motion faite par M. Beckwith est alors rejetée par la cour.

M. Beckwith continue; il ne veut pas, dit-il, prolonger l'agonie de la famille Colomb, qui, ajoute t il, a été le seul jugé. C'est pourquoi il se croit dispensé d'appeler les témoignages en en faveur de son client. Il s'en rapporte à la sagesse du jury.

M. Gurley demande alors une suspension de séance; mais le juge s'y oppose; il ne veut pas déranger les habitudes du jury. Il y a parmi ses membres un homme qui se trouve indisposé. Au point où en sont arrivées les choses le moindre accident pourrait occasionner de sérieuses complications. Il demande donc la continuation de la procédure.

On s'aperçoit alors de l'absence de M. Beckwith, ce qui occasionne une suspension forcée de la séance.

A 11 h. 25, le juge reprend son siège et le jury rentre en séance. M. Gurley annonce que le gouvernement renonce à son réquisitoire. De son côté, M. Beckwith déclare qu'il ne prononcera pas de plaidoirie.

Le juge lève alors la séance jusqu'à une heure, heure à laquelle il fera son résumé et prononcera sa mercuriale.

Séance de l'après-midi.

A 1 h. 10 minutes, le juge remonte sur son siège et commence la lecture de ses instructions au jury. Il faut, dit-il en substance, qu'il y ait absence de doute chez le juré pour qu'il puisse déclarer coupable un accusé. Tant que le gouvernement n'a pas pas fourni la preuve du crime commis, l'accusé doit être regardé comme innocent.

Le juge passe ensuite en revue les différents témoignages.

Il y a des peines qui frappent non seulement les officiers de banque qui détournent les fonds de ces institutions, au détriment du public, en général, mais aussi leurs complices. Louis Gallot a-t-il été le complice de Colomb dans l'œuvre qui a abouti à la ruine de la banque?

C'est la question qu'a à résoudre le jury.

Le juge entre alors dans l'examen des différents procédés frauduleux employés pour dépouiller ces institutions: emprunts frauduleux, escomptes, chèques, entrées fausses, soutirages, etc. Gallot a-t-il réellement pris part directement ou indirectement à ces manœuvres? et les nombreux témoignages entendus par les jurés leur prouvent-ils que Gallot s'en est effectivement rendu coupable? Si oui, le jury doit rendre le verdict que voici: "Louis Gallot est coupable des crimes dont on l'accuse." Si non, il doit le déclarer non coupable et l'acquitter.

Pendant cette lecture, Gallot est nécessairement le point de mire de toutes les curiosités. Il reste froid et comme indifférent au sort qui l'attend évidemment.

M. Beckwith demande la communication du document lu par le juge; il y fait des remarques au crayon, puis il le repasse au juge. Celui-ci prend la parole et dit que les remarques faites ainsi n'ont aucun caractère de légalité; elles sont, d'ailleurs, peu respectueuses pour la justice. Le juge n'en tient aucun compte.

Le jury se retire dans la salle de ses délibérations à 2 heures moins vingt.

A 2 heures 30, il rentre en séance.

Le commis Carter demande au président, s'il apporte un verdict.

—Oui, dit le président, et il lit:

"Nous, membres du jury, trouvons Louis Gallot coupable des faits dont on l'accuse."

Le juge Beckwith dit qu'il suppose qu'il y a eu unanimité. Il veut s'en assurer et demande à chaque juré en particulier si c'est là son verdict. Les douze réponses sont affirmatives.

M. Gurley demande que le condamné soit reconduit en prison. Le juge l'ordonne, et déclare le jury complètement déchargé.

NOUVELLES A LA MAIN.

Blessure. — En jouant, hier soir, à huit heures, en face de la résidence de ses parents, rue Magnolia, 1331, John Arms âgé de 10 ans, s'est blessé le pied droit. Il a été soigné par les étudiants de l'hôpital.

Incendie.—A deux heures et demie hier matin, un feu a éclaté dans une maison rue Poydras 1935, occupée par J. J. Philips. Les dommages d'environ $1,000 sont couverts par une assurance à la compagnie Home.

Mors aux dents — Vers trois heures, hier après midi, un cheval attelé à une voiture appartenant à S. Silverstein, a pris le mors aux dents. Arrêté à l'intersection des rues Remparts et Poydras, il s'est heurté contre un camion et l'a endommagé.

Banque Nationale Germania. — 29 juin 1897 — A une réunion du Bureau des Directeurs tenue ce jour un dividende semi-annuel de TROIS DOLLARS PAR ACTION a été déclaré sur les profits des six derniers mois, payable sur demande, le 1 courant, après le 1er juillet 1897. F DIETZE, Caissier.
30 juin—3 fois.

Grand Festival du 4 Juillet

AUX FAIR GROUNDS,

—Au Profit du fonds de secours de—

L'Armée de la Virginie du Nord.

Courses de chevaux, de mulets, de charrettes à lait, à Pied, Cochon graissé, Jeu de Raquette, Base-ball, Drill Militaire, Scènes de Campements, Danse en plein air et à l'intérieur; aussi

Un Grand Feu d'Artifice

comprenant une grande pièce de "Welcome," portrait du général R. E. Lee, le Drapeau Confédéré de bataille, Cascades de feu, Bombes de couleur, Bombes et un bouquet de cent fusées.

ENTRÉE—Adultes 25c; enfants au-dessous de 12 ans, gratis. Les portes ouvriront à 2 heures P. M. Les entrées aux courses doivent être faites chez H. H. WARD, 331 rue Carondelet, avant 3 heures P. M.

Tous les privilèges à vendre par Chas J. Hauer, Fashion Saloon, enc. Douane et Bourbon.
juin 30—juillet 2 4

W. E. Sewell vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 50,526—Division A —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par W. B. Vail, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour

PAUL O. GUÉRIN, Greffier.

30 juin—30—3 9, juil

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—No 49,581—Cour Civile de District—John S. Tomy vs ses créanciers—Qu'une réunion des créanciers du plaignant soit convoquée et tenue pardevant H. G. Dupré, notaire public en cette ville commençant le 10 août 1897, à 11 heures A. M., dans le but de fixer les termes et conditions de la propriété foncière dans cette affaire remise, et que les créanciers du plaignant soient notifiés pour assister à ladite réunion conformément à la loi.

Nouvelle-Orléans, 25 juin 1897.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

DINKELSPIEL & HART, Avocats.

30 juin—3 fois 30 j

Succession de A. C. Ledreyt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53,234—Division E —Attendu que Joseph E. Ledreyt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. C. Ledreyt, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

30 juin 30—juil—3 9

VENTE PAR LE COSTABLE

John Craig vs Joseph Jackson et sa femme, Mme Joseph Jackson, individuellement et in solido.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans— No 17,824. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la maison de cour, à l'encoignure des avenues Louisiane et St Charles, No 1550, dans le Sixième District de cette ville, le VENDREDI, 9 juillet 1897, à midi précis, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Un lot de meubles de maison saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

D'après l'inventaire enregistré en mon office.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY,
Constable Quatrième Cour de Cité.

30 juin—30—juillet 5 9

JOHN BONNOT.

Entrepreneur de Pompes Funèbres

Raoul Bonnot, Directeur.

No 623 rue Ste-Anne.

Téléphone No 1043.

14 juin—3m

Téléphone No 408.

F. Laudumiey & Co.

Limited.

ENTREPRENEURS DE

Pompes Funèbres.

1128 Nord Remparts.

Nous faisons de l'embaumement une spécialité.

25av—6m

TEXAS EL PASO T AND P ROUTE PACIFIC

LIGNE COURTE

—POUR—

Hot Springs, Nord Texas

—ET—

CALIFORNIE

Bureau des Billets: 632 Canal,

Et à l'entrepôt au pied de la rue Thalie

Heures des arrivages et des départs.

	Départs	Arrivages.
Ex. de Ft. Worth et Cal	8:15 a.m.	9:15 a.m.
Ft Worth, Hot Springs et St Louis Ex	7:20 p.m.	6:55 p.m.

Le train de 8:15 a.m. a des chars dortoirs buffet, Pullman à Fort Worth et fait connection à Fort Worth avec des chars dortoirs Pullman pour El Paso, Denver et San Francisco.

Le train de 7:20 p. m. a des chars dortoirs buffet Pullman à Shreveport, Marshall; aussi des chars dortoirs directs à Monroe et Alexandria.

Prenez les chars électriques de la rue Jackson ou de la rue Tchoupitoulas, via le Ferry de la rue Jackson pour Gretna. Les trains quitteront Gretna à 8:49 a.m. et 7:55 p.m.

Pour des billets et d'autres informations s'adresser à

A. S. GRAHAM, agent des passagers et des billets, 632 Canal, N.-O. Lne. ARTHUR DE ARMAS, agent de ville des passagers, N. O. E. P. TURNER, agent général des passagers et des billets, Dallas, Tex. L. S. THORNE, Troisième vice président et directeur-général Dallas Tex.

1er janv96—1an

Bureau de l'Importers' Bonded Warehouse Co., coin Conti et Peters Nouvelle Orléans, 23 juin 1897—L'élection annuelle de cinq directeurs de cette compagnie aura lieu à nos bureaux lundi, 5 juillet 1897, entre les heures 12 et 1 P. M.

E. A. JOURDAN, Secrétaire.

24 juin—au 5 juil inc

DEMANDE—Un Français désire trouver emploi pour traire les vaches et 1 vo vaisseli e S'adresser E. N, à ce bureau.
25juin—1sem

Tous les soirs pluie ou beau temps,

"SHOOTING the CHUTES"

Cinematographe de Lumière.

ORCHESTRE PAOLETTI.

Extra commençant le 4 Juillet

La fameuse "Chicago Marine Band."

29 juin 1897.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

AVIS IMPORTANT.

Messieurs les sociétaires sont prévenus que les nominations suivantes ont été faites pour un an à partir du 1er juillet 1897:

SERVICE MÉDICAL.

Dr Fourquette—Médecin de l'Asile. Consultations de 7 à 8 à l'Asile.

Dr. J. Laurans—Médecin du 1er District. Résidence, 1717 rue du Canal. Consultations, de 11 heures à 1 heure, enc. Canal et Remparts.

Dr S. F. Miotou, médecin du 2me district résidence, 2013 Gravier; consultations de 3 à 4 heures P. M à l'Asile.

Dr T. Gouaux, médecin du 3me district; consultations, coin Champs-Elysées et Remparts de 11 heures à midi.

Dr S. G Renshaw médecin du quartier des Abattoirs et environs, coin des rues Hancock et Levée.

Entrepreneur des pompes funèbres—F. Landumiey, 1128 Nord Remparts.

Secrétaire—A. Le François, 429 rue Royale.

Collecteur—F. Colomes 803 Marais.

Gardien de l'asile—F Daste.

Par ordre du conseil: Le Secrétaire, A. LE FRANÇAIS.

27 juin—27 29 30

GRAND PIQUE-NIQUE

DONNÉ PAR

l'Association de Bienfaisance des Bouchers,

AU LAKE VIEW PARK, [WEST END]

Jeudi, le 1er Juillet 1897.

Entrée.....25 sous

Les enfants au-dessous de huit ans, gratis.

27 juin—27 29 30—1 juil

Bureau du Chemin de fer d'Orléans—Avis est par le présent donné aux actionnaires de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans que le privilège qui leur est donné de prendre leur prorata de la seconde hypothèque à 8uc. à être émis par cette Compagnie, expireront le 10me jour de juillet 1897.

P. COUGOT, Secrétaire.

27 juin—au 10 juil inc—14f

Bureau du Chemin de Fer d'Orléans—Les Coupons des bons de cette Compagnie dus le 1er juillet 1897 seront payés sur présentation à la Banque Métropolitaine de la Nouvelle Orléans.

P. COUGOT, Secrétaire.

27 juin—1 sem

Bureau de la New Orleans Abattoir & L. Limited—Coin des rues Nord Peters et Alabo—Nouvelle-Orléans, 30 juin 1897—Les coupons des bons de cette compagnie, dus le 1er juillet 1897, seront payés sur présentation au bureau de la compagnie.

CHAS. A. BUTLER, Secrétaire.

30 juin—2f

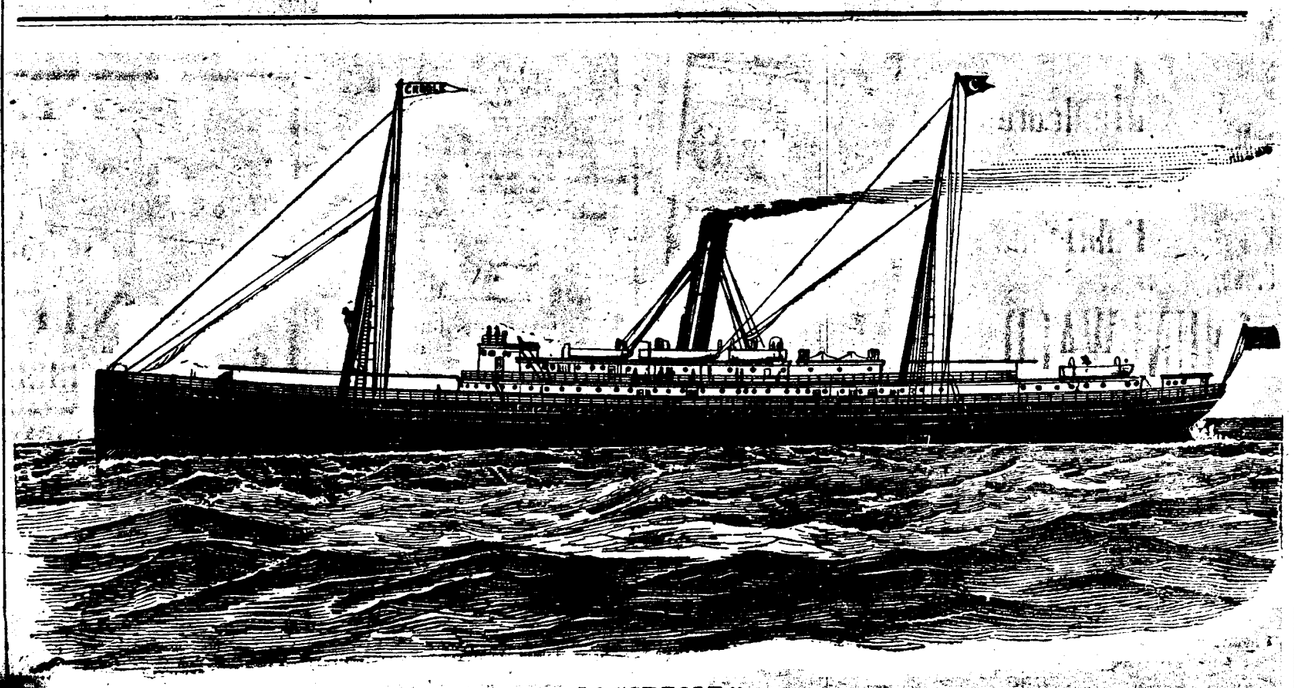

LA "CREOLE."